



DÉTAIL DES FRAIS 2022-2023

Heures d'enseignement :	AM — 8h10 à 12h20 / PM — 13h20 à 15h25
Service de supervision :	Matin — 7h30 à 8h10 / Midi — 12h20 à 13h20
Service de garde (facultatif) :	Soir — 15h25 à 17h30
Service de supervision d'étude et de devoirs* (facultatif):	Soir — 15h25 à 16h30

** service disponible dès la 2^e année ou avant selon l'autonomie de l'enfant.
Suite à cette heure d'étude, les élèves sont directement dirigés vers le service de garde disponible jusqu'à 17h30*

Frais d'étude de dossier : **50.00\$**
Ces frais sont payables une seule fois au moment de la demande d'admission d'un nouvel élève.

Droits d'inscription annuels : **200.00\$**
L'inscription d'un élève admis par l'École Les Jeunes Explorateurs est considérée comme valide lorsque les droits d'inscription annuels ont été acquittés. Ces droits ne sont pas remboursables et s'appliquent à chaque enfant inscrit.

Droits de scolarité annuels : **8 000.00\$**

Frais de scolarité <u>incluant les activités du vendredi*</u> :	6 150.00\$
<i>(* n'incluent pas les sorties exceptionnelles comme les 2 jours à Jouvence)</i>	
Frais de supervision :	1 800.00\$
<i>(Ces frais incluent la surveillance du matin et du midi.)</i>	
Cotisation à la FEEP :	25.00\$
<i>(Fédération des Établissements d'Enseignement Privé)</i>	
Cotisation à la FONDATION école les jeunes explorateurs:	25.00\$

Autres frais :

- **Uniforme** : En fonction des besoins, l'achat des différents vêtements se fait directement auprès de la compagnie Top Marks (www.topmarks.ca). Une session d'essayage a lieu chaque année en mai ou juin.
- **Manuels et fournitures scolaires***** : Le coût des manuels et fournitures scolaires facturé par l'École varie de 100\$ à 200\$ selon le niveau et sera porté au compte. *(payable en octobre)* Une liste des fournitures scolaires de base (crayons, ciseaux, etc.) à acheter en magasin est également envoyée au cours de l'été. *** **FRAIS EN RÉVISION!** Nous sommes à évaluer la possibilité que les élèves de 4^e, 5^e et 6^e aient leur propre portable en tout temps.
- Des frais d'administration de 15\$ seront facturés pour tout chèque refusé par l'établissement bancaire.

Modalités de paiement :

Les paiements pour l'année 2021-2022 se feront lors de la première réunion à la fin du mois d'août 2021, par chèques postdatés au nom de l'École Les Jeunes Explorateurs. Merci d'identifier le nom de votre enfant ou de vos enfants au bas des chèques.

1 ^{er} versement :	1 ^{er} septembre 2022	1 600\$
2 ^e versement :	1 ^{er} novembre 2022	1 600\$
3 ^e versement :	1 ^{er} janvier 2023	1 600\$
4 ^e versement :	1 ^{er} mars 2023	1 600\$
5 ^e versement :	1 ^{er} mai 2023	1 600\$

ou

1 ^{er} versement :	1 ^{er} septembre 2022	4 000\$
2 ^e versement :	1 ^{er} février 2023	4 000\$

Frais facultatifs :

Service de garde après l'école :	8\$ / jour
Supervision d'études et de devoirs :	12\$ / jour

(Ce service est d'une durée de 60 minutes et inclut également les frais du service de garde jusqu'à 17h30)